

1^{ER} JANVIER 2024
Tri à la source des biodéchets,
je fais quoi ?



À SAVOIR

En 2024, tri à la source des biodéchets **obligatoire pour tous**, à l'échelle nationale.

» Les professionnels feront l'objet d'une communication ciblée. «

POUR LE SIVOM

L'année 2024 sera une année de mise en oeuvre pendant laquelle chacun devra prendre les bonnes habitudes et apprendre les gestes du compostage.

Les habitants disposant d'un espace extérieur devront adopter la pratique du compostage en valorisant épluchures et restes d'assiettes directement chez eux.

COMPOSTER CHEZ SOI

AVEC UN ESPACE EXTÉRIEUR

JE DOIS COMPOSTER !

+ FACILE !

EN TAS

Réaliser son compost directement au sol sur son terrain.
Quelques m² suffisent

+ CONFORT !

EN BAC

ACHAT POSSIBLE AU SIVOM
Tarifs préférentiels
Règlement : chèque ou CB
Contactez-nous

Il est possible de réaliser son composteur soi-même en réemployant des matériaux !



LES SOLUTIONS !

VILLES ET CENTRES-BOURGS

COMPOSTER À PLUSIEURS

En centre bourg, pas de changement pour le moment sur les gestes de tri !

L'année 2024 permettra d'apporter des solutions clé en main pour tous ceux qui habitent en habitat collectif. Le moment venu, ils seront informés des solutions mises à leur disposition pour répondre à l'obligation de trier à la source les biodéchets.

SIVOM du Louhannais - 35, rue de la Quemine - 71500 Branges

Pour répondre à vos questions, notre maître composteur est à votre écoute, de préférence par mail : compost@sivom-louhannais.fr ou par téléphone 03 85 76 09 40.